

PICHON, Pascal (ARS-BFC)

De: ARS-BFC-PEPS
Envoyé: jeudi 30 janvier 2020 18:27
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: [DGS-URGENT] 2020-INF-04 2019-nCoV : Nouvelle définition de cas et circuit de signalement

De : dgs-urgent@dgs-urgent.sante.gouv.fr [<mailto:dgs-urgent@dgs-urgent.sante.gouv.fr>]
Envoyé : jeudi 30 janvier 2020 17:55
Objet : [DGS-URGENT] 2020-INF-04 2019-nCoV : Nouvelle définition de cas et circuit de signalement

Bonjour,

Santé publique France a modifié ce jour la définition de cas pour les infections à nouveau coronavirus 2019-nCoV (infection respiratoire aiguë basse, quelle que soit sa gravité, avec une fièvre supérieure à 38,0°C ; extension de la zone géographique à toute la province de Hubei) ; la version actualisée est disponible par le même lien : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/cas-de-pneumonies-associees-a-un-nouveau-coronavirus-2019-ncov-a-wuhan-en-chine>

Il est rappelé à tout professionnel de santé prenant en charge un patient suspect d'infection par le 2019-nCoV (cf. définition de cas) de prendre contact avec le Samu-Centre 15 pour analyse, classement et mise en place des premières mesures de prise en charge.

En cas de difficulté de classement, le Samu-Centre 15 pourra se rapprocher de l'ARS qui mobilisera en tant que de besoin l'expertise de Santé publique France.

Les professionnels de santé trouveront sur le site internet du ministère plusieurs documents utiles, dont une fiche de recommandations concernant les personnes-contact d'un cas confirmé et des affiches destinées aux lieux de consultation.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/coronavirus-informations-pour-les-professionnels-de-sante>

[Inscrivez-vous à la lettre d'information](#)

Les messages "dgs-urgent" sont émis depuis une boîte à lettres 'DGS-URGENT@dgs-urgent.sante.gouv.fr'. Pour vérifier qu'ils ont bien été émis par une personne autorisée du ministère de la santé, consultez la liste des messages, disponible sur le site Internet du ministère.
Pour y accéder, <https://dgs-urgent.sante.gouv.fr/>

Source : DGS / Mission de l'information et de la communication / Sous-direction Veille et sécurité sanitaire (VSS)



Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !